



L'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée du contrôle sanitaire de l'eau du robinet. Ce bulletin annuel vous informe sur la qualité de l'eau distribuée par votre réseau en 2023.

Réseau : **ABONDANCE**

Commune : **SAINT-BENOIT**

Captage d'alimentation :  
**Grand Bras\* et Ravine des Congres\***

Procédé de traitement de l'eau :  
**Chloration (Poste Olympe)**

Exploitant : **Cise Réunion**

\* Captage équipé de périmètres de protection

## BILAN 2023

L'eau distribuée en 2023 est restée généralement de qualité satisfaisante pour les paramètres physico-chimiques. Cependant, en l'absence de système de filtration des eaux brutes, des problèmes de turbidité apparaissent lors des pluies.

Par ailleurs, la qualité microbiologique de l'eau distribuée en 2023 a été régulièrement non-conforme et des parasites intestinaux ont été précédemment détectés sur la ressource alimentant ce réseau

Dans le cadre du plan eau potable 2016-2022, la CIREST a lancé des études de sécurisation de la qualité de l'eau distribuée.



### RISQUE MICROBIOLOGIQUE AVÉRÉ

Le réseau est alimenté en tout ou partie par une eau d'origine superficielle ne bénéficiant pas de traitement de potabilisation adapté (absence de filtration). Par ailleurs, des parasites intestinaux (Giardia et/ou Cryptosporidium) ont été détectés. Cette situation constitue un risque sanitaire.

#### LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES :



Ne pas boire  
l'eau du robinet.



Consommer de l'eau  
embouteillée ou à défaut, faire  
bouillir au préalable l'eau du  
robinet au moins 3 minutes.



L'eau du robinet peut être  
utilisée pour les autres  
usages sanitaires  
(toilette, lavage, WC).

#### VOTRE EXPLOITANT VOUS INFORME



Il est nécessaire de rester attentif aux  
restrictions d'usages communiquées par  
le distributeur d'eau de votre commune,  
notamment lors des périodes de pluies.

En 2023, 11 prélèvements ont été effectués sur votre réseau d'eau et sur les installations qui l'alimentent.

Les prélèvements ont donné lieu à des analyses microbiologiques et physico-chimiques, qui sont interprétées en référence aux valeurs réglementaires définies par le code de la Santé Publique.

### Synthèse des principaux résultats analytiques des prélèvements

| TYPE DE PARAMÈTRES | PARAMÈTRES         | Valeurs moyennes mesurées sur le réseau                         | Limites réglementaires à ne pas dépasser | COMMENTAIRES                                                     |
|--------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| PHYSICO CHIMIQUE   | Turbidité (NFU)    | 4,5<br>Max : 23                                                 | 2                                        | Eau non conforme en turbidité                                    |
|                    | Nitrates (mg/l)    | Inf. à 2                                                        | 50                                       | Eau conforme en nitrates                                         |
|                    | Pesticides (µg/l)* | Inf. à 0,02                                                     | 0,1                                      | Eau conforme en pesticides                                       |
| MICROBIOLOGIE      | Bactériologie      | 82% de conformité                                               |                                          | Eau de mauvaise qualité microbiologique<br>Dégradation régulière |
|                    | Parasites          | Présence de <i>Giardia</i> et de <i>Cryptosporidium</i> en 2016 |                                          | Eau non conforme en parasites                                    |

\* 1 µg/l (microgramme par litre) = 0,001 mg/l

# QUELQUES NOTIONS

## sur le contrôle sanitaire de l'eau du robinet



PÉRIMÈTRES DE PROTECTION instaurés par arrêté préfectoral : zone autour des captages où s'appliquent des prescriptions, visant à limiter les risques de pollution.

### LES NITRATES proviennent de l'activité humaine

(agricoles, industrielles, domestiques). L'ingestion de nitrates à partir de l'eau de boisson reste mineure par rapport à d'autres voies d'exposition. L'ingestion de fortes doses de nitrates peut être particulièrement grave chez les nourrissons. Aussi les restrictions de consommation pour les femmes enceintes et les nouveaux-nés sont prévues dès que le seuil de 50 mg/l est dépassé.

### LES PESTICIDES sont des produits chimiques utilisés en agriculture.

L'ingestion de pesticides à partir de l'eau de boisson reste mineure par rapport à d'autres voies d'exposition. À forte dose, les effets sur la santé se manifestent par des troubles nerveux, digestifs ou respiratoires. À faible dose et exposition répétée, certaines de ces substances sont suspectées d'être cancérigènes ou mutagènes.

### LA TURBIDITÉ est due à la présence de particules en suspension donnant un aspect trouble à l'eau.

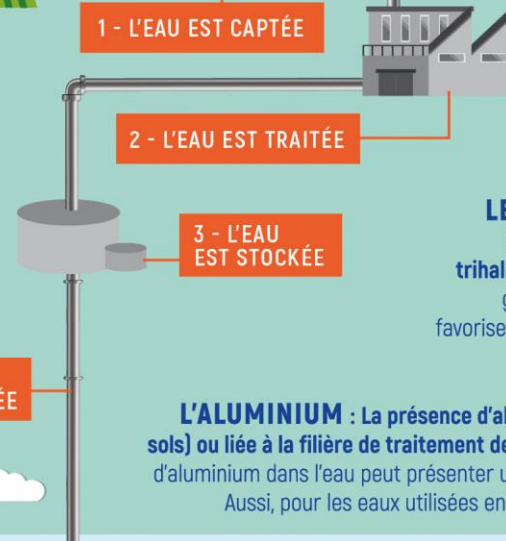
Présentes dans les eaux superficielles notamment lors des pluies (lessivages des sols), ces particules doivent être retirées afin de garantir une désinfection efficace de l'eau avant distribution.

### L'analyse de LA MICROBIOLOGIE : consiste généralement à rechercher des bactéries présentes dans les matières fécales humaines ou animales.

Les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent contenir aucun micro-organisme ou parasite constituant un danger potentiel pour la santé des personnes.

**LES THM :** Le chlore, utilisé pour la désinfection de l'eau, peut réagir avec les matières organiques et produire des trihalométhanes (THM). Ces composés induisent des nuisances gustatives. Leur accumulation dans les tissus adipeux peut favoriser l'apparition de cancers et de troubles de la reproduction.

**L'ALUMINIUM :** La présence d'aluminium dans l'eau peut être d'origine naturelle (roches, sols) ou liée à la filière de traitement de l'eau utilisant des réactifs à base d'aluminium. Un excès d'aluminium dans l'eau peut présenter un danger d'encéphalopathie pour les personnes dialysées. Aussi, pour les eaux utilisées en dialyse, la pharmacopée impose des normes très strictes.



## CONSEILS pratiques

1

### DE RETOUR AU DOMICILE APRÈS UNE LONGUE ABSENCE

L'eau a stagné dans les canalisations et peut être momentanément impropre à la consommation. Faites couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

2

### À LA RÉUNION, LES EAUX SONT DOUCES

Il n'est pas nécessaire d'installer des adoucisseurs.

3

### LORSQU'UN CYCLONE EST IMMINENT (ALERTE ORANGE)

Pensez à constituer des réserves d'eau (citernes, bassines...) et à stocker de l'eau embouteillée pour la boisson (2 litres par personne et par jour).

4



### DOUBLE RÉSEAU

Toute interconnexion du réseau d'eau public avec un puits privé ou un réseau d'irrigation est dangereuse et strictement interdite.